



La Grande Dictée Éric-Fournier

L'objectif de La Grande Dictée Éric-Fournier est d'améliorer la connaissance en français des futures enseignantes et des futurs enseignants, de leur donner le goût de perfectionner continuellement leurs compétences à l'écrit et de les encourager à s'impliquer dans leur vie scolaire.

Lors de l'épreuve, tout cas litigieux concernant l'interprétation des règles est soumis au présent règlement.

Le comité organisateur

Les membres du comité organisateur de La Grande Dictée Éric-Fournier s'engagent à permettre à toute personne répondant aux critères d'admissibilité et respectant les règlements ci-dessous à participer à l'épreuve du 3 mars 2012, et cela, dans la limite des places disponibles (220).

Critères d'admissibilité des participantes et des participants

La Grande Dictée Éric-Fournier est uniquement ouverte aux personnes inscrites dans l'un des programmes de formation mentionnés dans le formulaire d'inscription, ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants des commissions scolaires mentionnées dans le formulaire d'inscription ou des établissements privés d'enseignement. Ce formulaire est disponible sur le site www.dictee.ca.

Ne peuvent participer à l'épreuve : les membres du personnel de l'UQAM, les organisateurs et les membres du jury de La Grande Dictée Éric-Fournier, les officiers de l'ADEESE-UQAM, les employés non enseignants des commissions scolaires, ainsi que les bénévoles et les correctrices et correcteurs engagés pour la journée de l'épreuve.

Les étudiantes et les étudiants qui ont des contrats de recherche avec des professeurs de l'UQAM ou un emploi à temps partiel à l'UQAM peuvent participer à la dictée.

Les organisateurs vérifieront l'éligibilité des participantes et des participants à l'aide du code permanent ou du matricule d'employé des personnes inscrites.



Les modalités d'inscription

Les personnes désirant s'inscrire à La Grande Dictée Éric-Fournier, soit comme bénévoles, soit comme participantes ou participants, doivent remplir le formulaire approprié disponible au www.dictee.ca. La période d'inscription s'étend du 10 janvier au 17 février 2012.

Le jury

En s'inscrivant à La Grande Dictée Éric-Fournier, les participantes et participants s'engagent à lire le présent règlement, à s'y soumettre et à respecter les décisions du jury. Ce jury supervise le déroulement de l'épreuve et la correction de la dictée. Il délibère ensuite, sur place, pour déterminer les personnes gagnantes.

Ce jury prend ses décisions de façon autonome. Ses décisions sont irrévocables en ce qui a trait au déroulement de la dictée, au respect du règlement, à la proclamation des gagnants et à toute autre situation exceptionnelle ou non.

En ce qui a trait au domaine linguistique, le jury est habilité à résoudre tout cas litigieux.

Le jury est composé de l'auteur de la dictée (un linguiste de *Druide informatique inc.*), d'un membre du CARÉ et d'un officier de l'ADEESE-UQAM.

Le déroulement de l'épreuve

L'épreuve de La Grande Dictée Éric-Fournier porte sur la maîtrise de la langue française. Elle touche également à l'orthographe lexicale, c'est-à-dire à la graphie tout à fait exacte des mots, compte tenu des accents, des trémas, des traits d'union, des apostrophes et des cédilles. Cette graphie doit être conforme à celle des entrées que l'on trouve au tout début des articles des documents de référence.

Aucun ouvrage de référence (grammaire, dictionnaire, etc.) n'est autorisé dans la salle.

Aucun commentaire adressé au correcteur ou à la correctrice et écrit sur la copie officielle de la dictée, ne sera considéré.

Seules les copies officielles fournies par les organisateurs pour transcrire la dictée peuvent être utilisées par les participantes et participants. Les mots, les lettres ou les chiffres doivent être tracés lisiblement dans les espaces prévus à cette fin. Il est permis d'écrire au stylo à encre bleue ou noire. Toute correction d'une lettre, d'un mot ou d'une phrase est acceptée



Dictée Éric-Fournier - Règlements

dans la mesure où elle est totalement lisible. En cas de doute, la décision finale appartient au jury.

Chaque copie rendue doit être lisible, sans surcharges ni ratures ambiguës. Pour corriger un mot, le concurrent doit le barrer et le récrire lisiblement au-dessus. L'emploi d'un liquide correcteur est aussi autorisé.

L'utilisation d'un téléphone cellulaire, d'un iPod ou de tout autre appareil électronique est interdite pendant le déroulement de l'épreuve.

Les participantes ou participants qui quittent la salle durant l'épreuve ne peuvent plus revenir pour la poursuivre.

Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un autre participante ou participant mettra un terme, séance tenante, à la participation du fautif et de son ou ses collaborateurs à La Grande Dictée Éric-Fournier.

Des observateurs surveillent les participantes et participants tout au long de l'épreuve. S'ils constatent une fraude ou une tentative de collaboration, ils en font part au jury, qui décidera des mesures à prendre pour exclure la ou les personnes impliquées.

Les participants doivent quitter le local après avoir remis leur copie.

Les résultats obtenus à l'épreuve du 3 mars 2012 ne seront pas diffusés publiquement, à l'exception de ceux des trois gagnants ou gagnantes.

Afin d'assurer l'anonymat des participantes et participants lors de la correction, chacun se voit attribuer un numéro avant le début de l'épreuve. Ce numéro sert à identifier les cahiers de rédaction.

La correction de la dictée

La correction de la dictée s'effectue sur le lieu de l'épreuve. Chaque dictée est d'abord soumise à un correcteur, puis révisée par un autre. Cette double correction s'effectue sous le contrôle du jury. Aucune contestation de la correction n'est possible.

Les rectifications orthographiques issues de la nouvelle orthographe seront respectées lors de la correction. Le document *Le millepatte sur un nénufar : vadémécum de l'orthographe recommandée*, qui suit les recommandations du rapport du Conseil supérieur de la langue française (Paris, 1990), sert de référence à cet égard.



Dictée Éric-Fournier - Règlements

Par exemple, dans le cas d'un mot à orthographes multiples, une participante ou un participant ne sera pas pénalisé s'il a choisi l'une des orthographes présentes dans le document mentionné ci-haut ou dans un autre ouvrage de référence mentionné ci-dessous.

Les ouvrages de référence utilisés pour la correction, à l'exclusion de tout autre, sont (dans leur plus récente édition):

- BESCHERELLE 1. *L'art de conjuguer. Dictionnaire de 12 000 verbes*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée.
- DE VILLERS, Marie-Eva. *Multidictionnaire de la langue française*. 3e édition, Montréal, Québec Amérique.
- RENOUVO, *Le Grand Vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*, Réseau pour la nouvelle orthographe du français. (<http://www.dechamplain.ca/livres/vademecum.html>).
- ROBERT, Paul. *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert.
- Antidote HD

Chaque participante et participant reçoit uniquement la page couverture du cahier de rédaction sur laquelle les correcteurs ont indiqué le nombre de fautes commises.

Aucune demande de consultation de copie ne sera acceptée afin d'empêcher toute contestation. Les cahiers de rédaction seront détruits après l'épreuve.

La remise des prix

Les résultats sont proclamés le jour même par les organisateurs.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs copies, le jury utilisera les résultats obtenus dans la petite dictée de vocabulaire pour départager les candidats ex æquo. Advenant une autre égalité après ce processus, le jury procèdera à un tirage au sort parmi les copies gagnantes pour déterminer l'ordre des prix.

Quatre prix sont attribués. 1^{er} prix : 500 \$ et un logiciel *Antidote*; 2^e prix : 300 \$ et un logiciel *Antidote*; 3^e prix : 200 \$ et un logiciel *Antidote*.

Les lauréates ou lauréats doivent être sur place pour recevoir leur prix, à défaut de quoi ce dernier sera attribué à la personne suivante sur la liste des lauréats.



La remise des prix de participation

Les participantes et les participants, ainsi que les bénévoles recevront un ou plusieurs prix, dans la mesure du possible. Ces prix seront remis aléatoirement. Les organisateurs de l'évènement s'engagent à distribuer aux participantes et aux participants, ainsi qu'aux bénévoles, l'intégralité des dons matériels offerts par les commanditaires participants.

L'attribution de prix de participation est conditionnelle à la pleine et entière participation à l'évènement. Ainsi, les organisateurs peuvent refuser de donner un prix de participation à un participant qui n'écrit pas complètement la dictée ou à un bénévole qui s'absente une partie de la journée sans motif raisonnable.

Divers

En cas de modification ou d'interruption de La Grande Dictée Éric-Fournier pour quelque cause que ce soit (ex.: évacuation commandée par les services de sécurité), les organisateurs comme les membres du jury ne sauraient en être tenus responsables.

Des vestiaires gratuits seront mis à la disposition des participantes, des participants et des bénévoles. Ces vestiaires seront surveillés par deux bénévoles durant toute la durée de l'évènement. Néanmoins, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des pertes et des vols.

Le présent règlement est le seul document qui lie les participantes et les participants de La Grande Dictée Éric-Fournier et engage les parties, à savoir le jury, les organisateurs et les correcteurs. Toute personne intéressée à en recevoir une copie peut s'adresser au comité organisateur en faisant parvenir un courriel à info@dictee.ca.

Si une participante, un participant ou un bénévole souffre d'allergie alimentaire sévère, il devra amener son propre lunch, car nous ne pouvons garantir l'absence de traces d'aliments allergènes.

Les locaux où se déroulent les épreuves ne sont pas équipés spécialement pour les personnes ayant un handicap physique (surdit , c cit , mobilit  r duite, etc.). Les participants atteints d'un handicap doivent donc contacter le comit  organisateur au plus tard une semaine avant le d roulement de la dict e, afin que ce dernier prenne les mesures permettant d'assurer la participation du demandeur. Ceci ne garantit en rien que le comit  puisse satisfaire toutes les demandes.

Les officiers et les employ s de l'ADEESE-UQAM ne peuvent recevoir de prix, ainsi que les membres du comit  organisateur.